

## TURBULENCES SUR LES MARCHÉS DU RECYCLAGE



### Bois : une situation préoccupante

Suite à l'augmentation de la demande de biomasse pour la production d'énergie, nous observons que, chez les opérateurs, un volume croissant de bois de type A est envoyé vers la valorisation énergétique.

Une situation particulièrement préoccupante pour VAL-I-PAC : dans le projet du nouvel accord de coopération (voir page 4) les pourcentages de recyclage à atteindre sont plus élevés qu'à l'heure actuelle. Cet objectif ne pourra être réalisé que si les pourcentages de recyclage pour **tous les matériaux sont atteints**. VAL-I-PAC suit donc la situation de très près et proposera éventuellement - en accord avec le groupe de travail opérateurs - des mesures pour garantir un niveau de recyclage suffisant des emballages en bois.

### Carton et films plastiques

Nous avons été confrontés ces dernières semaines à une chute importante des prix du plastique

et du papier/carton en tant que matières premières secondaires. Cette baisse du prix des films plastiques est la conséquence de la chute du prix du pétrole brut, d'une surproduction, de la chute des prix des matériaux vierges et de la baisse de la consommation aux Etats-Unis. Une situation qui a pour conséquence que les recycleurs chinois ont plus de difficultés à écouler leurs granulats. Aucune amélioration significative n'est hélas attendue à court terme.

La stimulation supplémentaire que VAL-I-PAC apporte aux déballeurs par le biais des forfaits conteneur et recyclage afin qu'ils poursuivent leurs efforts de tri d'emballages se révèle, dans ce contexte, encore plus importante. **Il est donc essentiel, d'un point de vue commercial, que le circuit aboutissant au paiement de ces incitants financiers se déroule de manière rapide et correcte !** ■

## SOMMAIRE

- Turbulences sur les marchés
- 10 ans VAL-I-PAC
- Paiements directs 2009
- Nouveau Président
- Traitement des certificats
- Cotisations inchangées
- Bonus à ne pas rater
- Nouvelle campagne Clean Site
- Accord de Coopération



***“Les forfaits aux déballeurs : essentiels dans le contexte actuel !”***



## UN FUTUROLOGUE POUR LES 10 ANS DE VAL-I-PAC



Ray Hammond

**Près de 300 personnes étaient réunies lors de l'événement organisé au Surf House à Evre pour fêter les 10 ans de VAL-I-PAC.**

L'un des points forts de la journée était sans conteste l'intervention du futurologue **Ray Hammond**, conférencier et auteur de plusieurs ouvrages dont le best seller «Le Monde en 2030».

Il nous a livré sa vision des grands enjeux actuels : explosion démographique, épuisement des énergies fossiles, changements climatiques, évolutions en matière de santé etc. Mais il a surtout frappé les esprits

par sa prédiction très imagée d'un monde de connectivité totale grâce aux progrès exponentiels de la technologie ! Quatre experts ont ensuite également comparé leurs visions de leurs domaines respectifs (papier, plastique, bois et métal) et mis l'accent sur leur complémentarité.

Enfin, Johan Sneyers et Francis Huysman ont analysé les résultats des années passées avec quelques conclusions marquantes : les taux de recyclage continuent de grimper, grâce notamment aux montants importants qui sont consacrés aux incitants financiers pour stimuler le tri sélectif. Un système dans lequel les opérateurs jouent également un rôle clé car ils sont de plus en plus nombreux à inciter leurs clients au tri sélectif ! ■

## PAIEMENTS DIRECTS 2009

**Les spécialistes IT chez VAL-I-PAC travaillent activement à l'adaptation du programme pour les paiements directs afin de rendre la procédure encore plus efficace et plus accessible.**

Pour le bon déroulement de l'ensemble de l'opération, il est essentiel que nous recevions les demandes des opérateurs au plus vite, afin de pouvoir aussi les

approuver rapidement et que les clients puissent, in fine, bénéficier rapidement de leurs incitants financiers. Signalons au passage que les montants des forfaits pour 2009 resteront identiques à ceux de 2008.

**Le forfait pour les grands conteneurs pivotants de plus de 1000 litres est de € 110 par an. Cette intervention**

**couvre les coûts de location de ce type de conteneur.** Un bon argument pour convaincre vos clients de continuer à utiliser leur conteneur, même si les prix des matières premières secondaires ont chuté. Et une raison supplémentaire pour faire le nécessaire afin que vos clients obtiennent rapidement leur forfait ! ■

## NOUVEAU PRÉSIDENT CHEZ VAL-I-PAC

**Daniel Leuckx, qui assurait la Présidence du Conseil d'Administration de VAL-I-PAC depuis 7 ans, a remis fin octobre son mandat à Roger Van der Linden.**

Monsieur Van der Linden est Docteur en Sciences et est actif chez Borealis où il est responsable au niveau mondial des

questions environnementales, du «product liability», des problématiques relatives à l'énergie et du dossier Reach.

Il occupe déjà par ailleurs d'autres mandats d'administrateur : il est notamment membre du conseil d'administration de Fost Plus, d'Indaver et de Plasticseurope, la fédération européenne des

producteurs de plastique.

VAL-I-PAC se réjouit de pouvoir compter à nouveau sur une personnalité bénéficiant d'une large expertise et d'une expérience internationale à la tête de son organe de décision. VAL-I-PAC souhaite à Roger Van der Linden plein succès dans cette nouvelle mission. ■



Roger Van der Linden

## BILAN DU TRAITEMENT DES CERTIFICATS DE 2007



**Le traitement des certificats de l'année 2007 est à présent clôturé et c'est avec une certaine satisfaction que nous tirons un premier bilan de l'année écoulée : les demandes de certificats nous sont parvenues rapidement, ce qui nous a permis de finaliser la plupart des dossiers en un minimum de temps.**

### Problématique des free-riders

Depuis l'année de référence 2007, la Commission Interrégionale de l'Emballage s'oppose au paiement de primes aux responsables d'emballages qui ne respectent pas la législation en matière d'obligation de reprise.

VAL-I-PAC s'est par conséquent vue contrainte de bloquer le paiement des primes d'un certain nombre de bénéficiaires. D'après nos derniers relevés, 18% des certificats qui nous ont été renvoyés sont concernés par cette mesure.

Le montant de ces certificats reste provisionné jusqu'à la régularisation du dossier de l'entreprise concernée.

Comme discuté lors du dernier groupe de travail opérateurs, VAL-I-PAC a communiqué aux opérateurs la liste de leurs clients qui sont dans cette situation. Les opérateurs peuvent ainsi informer correctement les clients qui les contacteraient à ce sujet. ■

## COTISATIONS INCHANGÉES POUR LES RESPONSABLES D'EMBALLAGES

**Pour marquer ses 10 ans d'activité, VAL-I-PAC avait diminué de 10 % le montant des cotisations que paient les adhérents responsables d'emballages.**

Dans le contexte économique difficile que nous connaissons actuellement, VAL-I-PAC souhaitait ne pas augmenter ses tarifs et les maintenir pour 2009 au niveau de ceux de 2008. Le Conseil d'Administration vient, fin octobre, d'entériner cette demande.

Les contributions seront donc, pour rappel, les suivantes : €13/tonne pour le papier, le carton, le métal, le bois et les autres matériaux recyclables, €35,50/tonne pour le plastique recyclable, €40,50/tonne pour le plastique recyclable du secteur de la construction et €43,50/tonne pour les matériaux non-recyclables. Rappelons que la déclaration des emballages réutilisables n'est pas soumise au paiement d'une contribution. ■



## DÉCLARATIONS MENSUELLES DES OPÉRATEURS : NE RATEZ PAS CE "BONUS" SUPPLÉMENTAIRE !

**Les déclarations mensuelles de matériaux sont indispensables pour suivre l'évolution du recyclage des déchets d'emballages. Ce suivi se révèle encore plus crucial dans une période de fortes variations de prix des matières premières secondaires.**

VAL-I-PAC avait mis en place en 2008 une rétribution destinée à stimuler l'envoi des déclarations mensuelles (€ 50 par déclaration, envoyée à VAL-I-PAC dans les 30 jours suivant le mois concerné). Cet incitant a lui aussi porté ses fruits puisque, pour les **9 premiers mois de 2008**, le nombre de déclarations mensuelles envoyées dans les temps a **augmenté de 8%** en compa-

raison à la même période en 2007.

Cependant, certains opérateurs n'ont pas encore profité de ce «bonus» et envoient encore parfois leur déclaration hors délais. Un courrier leur a été adressé en septembre dernier pour les inciter à profiter de cette rétribution supplémentaire.

Bonne nouvelle : cette rétribution est d'ores et déjà reprise au budget 2009. Ne restez pas à la traîne et saisissez votre chance ! ■



## NOUVELLE CAMPAGNE DE PROMOTION POUR CLEAN SITE SYSTEM

**Clean Site System est, comme vous le savez, une opération permettant de récolter les déchets d'emballages plastique dans le secteur de la construction.**

Les sacs sont aujourd'hui proposés à la vente par 186 négociants. Ils sont de plus en plus populaires puisque plus de **4.500 entrepreneurs ont déjà acheté quelque 140.000 sacs**. En bout de chaîne, ce sont au total 78.000 sacs qui ont déjà été collectés afin que leur précieux contenu soit recyclé.

Afin de faire connaître les avantages auprès de nouveaux utilisateurs et de rappeler aux utilisateurs occasionnels de racheter des sacs, Clean Site a lancé début septembre une nouvelle campagne de publicité.

Elle tourne autour de l'image de la belle Catherine et se décline de différentes manières. Des présentoirs à taille humaine interpellent par ex. les visiteurs sur le thème «Je vous emballe ?» chez les négociants. Il existe également de nouveaux dépliants explicatifs et des affiches.

Par ailleurs, un mailing sous la forme de cartes postales a été adressé à 3.500 entreprises de construction en septembre, octobre et novembre et enfin, des pages de publicité et des reportages sont prévus dans les magazines spécialisés. ■



## NOUVEL ACCORD DE COOPÉRATION : LE BOUT DU TUNNEL ?



Après les remarques émises par le Conseil d'Etat, les 3 gouvernements régionaux ont approuvé un projet d'accord qui devrait remplacer le texte actuel qui datait de 1996. Il doit maintenant être soumis à l'approbation des parlements respectifs.

Les jours sont donc comptés d'ici fin 2008 et chacun retient son souffle dans l'attente de la parution au Moniteur Belge. **Si le texte entre effectivement en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009** comme prévu, nous reviendrons bien entendu dans le prochain numéro sur les changements qui nous concernent. ■

VAL-I-PAC  
AVENUE REINE ASTRID 59 BTE 11  
1780 WEMMEL  
T 02/456 83 10  
F 02/456 83 20  
INFO@VALIPAC.BE  
WWW.VALIPAC.BE  
E.R. : YVETTE MORTIER

